

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 21 FÉVRIER 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général adjoint, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 21 février 2011 ouverte.

#### RÉSOLUTION 2011-02-016

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en changeant le point 9.3 pour y lire un montant de 24 493,87\$ :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2011

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2011
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 26 janvier 2011
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
  - 6.1 Ajustements à apporter à certains salaires d'employés cadres pour l'année financière 2011 – Fixation de bonifications forfaitaires à certains employés cadres pour l'année financière 2010
  - 6.2 Entente - Monsieur le directeur général adjoint de la Ville et la Ville d'Otterburn Park – Autorisation de signature

- 6.3 Nomination de monsieur Daniel Desnoyers à titre de directeur général de la Ville d'Otterburn Park
- 6.4 Octroi d'un mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Réalisation de la démarche du maintien de l'équité salariale au montant de 2 660,00 \$, plus les taxes applicables
- 6.5 Adoption de la politique sur les règles de fonctionnement pour l'encadrement et le suivi des mandats professionnels octroyés par la Ville d'Otterburn Park
- 6.6 Union des Municipalités du Québec : Sommet sur le milieu municipal – Participation de monsieur le maire
- 6.7 Dossier du 400, rue Ostiguy – Entente – Autorisation de signature
- 6.8 Renouvellement de la cotisation – Coût de 150,00 \$ - Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)
- 6.9 Octroi d'un mandat à l'Union des Municipalités du Québec au montant de 3 800,00 \$, plus les taxes applicables – Élaboration d'une structure salariale pour les cadres municipaux de la Ville
- 6.10 Octroi d'un mandat professionnel à compter du 15 février 2011 – Service de la trésorerie et des finances – Firme comptable Moreau, Boisselle, Brunelle et associés
- 6.11 Nomination de monsieur Luc Lacaille à titre de lieutenant par intérim au Service de Sécurité Incendie de la Ville à compter du 21 février 2011
7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 janvier au 16 février 2011
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-02-01
  - 7.3 Services en évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 juin 2011 – Adjudication du contrat- Firme d'évaluation Evimbec ltée
8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation extérieure du bâtiment commercial – 455, chemin Ozias-Leduc
  - 8.2 Demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne apposée à plat sur le bâtiment ainsi que d'une enseigne autonome – 455, chemin Ozias-Leduc
  - 8.3 Demande de PIIA pour l'installation d'une nouvelle enseigne – 431, chemin Ozias-Leduc
9. Travaux publics
  - 9.1 Achat d'une caméra pour utilisation dans le réseau d'égout - Groupe Gemec au coût de 9 890,00 \$, plus les taxes applicables
  - 9.2 Collecte des résidus domestiques dangereux en 2011 : Délégation de pouvoir à la Ville de Mont Saint-Hilaire
  - 9.3 Octroi d'un mandat à la firme d'ingénierie Teknika HBA inc., au montant de 24 000,00 \$, taxes incluses – Confection et présentation du Plan d'intervention des infrastructures de la Ville d'Otterburn Park

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Embauche de professeures pour les sessions de loisirs de l'hiver 2010-2011 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine
- 10.2 Versement de la quote-part de la Ville d'Otterburn Park au Club de Canotage Otterburn – Acquisition d'embarcations dédiées à la pratique du nautisme non motorisé sur la rivière Richelieu
- 10.3 Comité (hockey) des jeunes Riverains – Autorisation de paiement de la subvention pour la période de 30 semaines se terminant le 31 décembre 2011
- 10.4 Club de patinage artistique – Contribution pour la période des mois de septembre 2010 à décembre 2010
- 10.5 Demande de subvention de l'Association Ringuette Vallée-du-Richelieu pour la saison 2010-2011
- 10.6 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Ott Café pour le paiement des salaires de ses employés
- 10.7 Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Exposition concours *Salon d'automne 150 variations sur un thème* – Proposition de commandite
- 10.8 Adoption de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 10.9 Activité de financement du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – coût de 150,00 \$
- 10.10 Octroi d'une subvention de 100 \$ - La Légion – Activité Kurling for kids
- 10.11 Adhésion à l'organisme Tourisme Montérégie - Montant de 385,00 \$, plus les taxes applicables
- 10.12 Protocole d'entente visant l'intégration des enfants handicapés dans les programmes camps de jour municipaux en période estivale avec le CSSS Richelieu-Yamaska, le CRDI Montérégie-Est, le Centre montérégien de réadaptation, l'institut Nazareth et Louis-Braille – autorisation de signature
- 10.13 Appui de la Ville d'Otterburn Park – Journées de la persévérance scolaire de la Montérégie 2011

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

## **1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire, Michel Martin, informe l'assistance du décès de la belle-sœur de madame la conseillère Joëlle Réhel et lui offre au nom de tous ses collègues, ses plus sincères condoléances.

Monsieur le maire avise qu'une patrouille à vélo sera présente sur le territoire à compter du mois de mars et ce, jusqu'en septembre 2011. Toutefois, aucune patrouille nautique ne sera présente cette année. Par contre, des pourparlers sont en cours afin d'instaurer qu'une patrouille soit présente d'ici les prochaines années au moins les fins de semaine afin de faire réduire la vitesse sur la rivière Richelieu.

Monsieur le maire remercie tous les gens qui ont participé à la réalisation des Plaisirs d'hiver à la Colonie les Bosquets Albert-Hudon. Il souligne le bon travail des employés du Service du loisir et de la culture de la Ville.

Monsieur le maire annonce que les employés de la Ville ont remis une somme d'environ 2 000\$ lors de la collecte de fonds de l'organisme Centraide.

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin informe les gens présents qu'une cueillette d'informations se réalise présentement par lui-même ainsi que par monsieur le conseiller Gérard Boutin, madame la conseillère Eve Sapina, madame la directrice du loisir et de la culture de la Ville ainsi que le directeur général adjoint dans le dossier de la bibliothèque. La population sera informée des développements d'ici les prochaines semaines et les prochains mois.

Monsieur le conseiller Gérard Boutin demande à la population de la Ville d'Otterburn Park de s'inscrire au Défi Santé 5/30 Équilibre et de participer afin d'être plus en forme et de mieux s'alimenter. Cette année, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a accepté le défi conjointement avec la Ville d'Otterburn Park et ces deux villes sont en compétition l'une et l'autre. Les inscriptions se font jusqu'au 28 février 2011 et la Ville ayant le plus haut taux de participation remportera la compétition.

Également, il annonce à la population qu'un groupe de marche a été mis sur pied. Les départs se font les mardis et les jeudis de chaque semaine, soit le matin de 9h à 10h et le soir de 19h à 20h. Le rassemblement se fait à l'hôtel de Ville et ce club de marche s'adresse à tous.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

### **RÉSOLUTION 2011-02-017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE  
17 JANVIER 2011**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2011, tel que rédigé.

### **DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 26 JANVIER 2011**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 janvier 2011.

**RÉSOLUTION  
2011-02-018**

**AJUSTEMENTS À APPORTER À CERTAINS SALAIRES D'EMPLOYÉS CADRES POUR  
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011 – FIXATION DE BONIFICATIONS FORFAITAIRES À  
CERTAINS EMPLOYÉS CADRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010**

**CONSIDÉRANT** que les employés cadres bénéficient d'une rémunération qui est négociée et convenue entre la direction générale et le conseil municipal et ajustée par la suite, en vertu de la satisfaction du rendement offert par lesdits cadres;

**CONSIDÉRANT** que les taux d'ajustement salarial des cadres pour l'année financière 2011 doivent être déterminés;

**CONSIDÉRANT** que les postes d'employés cadres ne bénéficient pas des ajustements de salaire prévus aux conventions collectives et que cela nécessite des ajustements individuels;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal approuve les ajustements à apporter à la rémunération des employés cadres ci-après pour l'année financière 2011 et fixe les bonifications forfaitaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010:

<b>Nom de l'employé</b>	<b>Augmentations accordée au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>Bonifications forfaitaires pour l'année financière 2010</b>
Mme Chantal Lafontaine, directrice du loisir et de la culture	1 272,95 \$	1 000,00 \$
Mme Rachel Comeau, directrice de l'urbanisme	1 402,50 \$	1 000,00 \$
M. Daniel Desnoyers, directeur général adjoint	2 079,75 \$	1 000,00 \$
Mme Marie-Annick Charron, Commis du loisir et de la culture	1 020,00 \$	1 000,00 \$
M. John Thompson, directeur sécurité incendie	500,00 \$	1 000,00 \$
Me Julie Waite, directrice des affaires juridiques et du greffe	1 581,00 \$	1 000,00 \$

**RÉSOLUTION  
2011-02-019**

**ENTENTE - MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE LA VILLE ET LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** un différend entre monsieur Daniel Desnoyers, directeur général adjoint à la Ville et la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parties à régler définitivement ledit différend;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal consent à verser à monsieur Desnoyers une somme maximale de 20 000,00 \$ en règlement final de ce différend, le tout conformément à la transaction et quittance finale faisant partie intégrante de la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** que cette somme de 20 000,00 \$ représente la somme brute de 10 000,00 \$ à titre de perte salariale et la somme de 10 000,00 \$ à titre de remboursement d'une partie ou de la totalité des honoraires et déboursés encourus relativement aux services professionnels d'un avocat en regard à la situation mentionnée à la présente;

**CONSIDÉRANT** que le versement des sommes ci-dessus stipulées ne constitue pas une admission de responsabilité de la part de la Ville et n'a que pour but de régler définitivement ce dossier;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal entérine les termes de la transaction et quittance finale intervenue entre les parties;

**QUE** le conseil municipal autorise le versement de la somme maximale de 20 000,00 \$ à monsieur Desnoyers et autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires au règlement complet de ce dossier.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé sur la proposition par monsieur le conseiller Richard Ruest :*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Mesdames les conseillères Eve Sapina et Joëlle Réhel, Messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Gérard Boutin;*

**A VOTÉ CONTRE :** *Monsieur le conseiller Richard Ruest*

**LA PROPOSITION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 4 VOIX CONTRE 1.**

---

**RÉSOLUTION  
2011-02-020**

**NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL DESNOYERS À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Daniel Desnoyers est à l'emploi de la Ville d'Otterburn Park depuis le 5 septembre 2006 à titre de directeur général adjoint et directeur général par intérim;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Desnoyers a occupé et occupe les fonctions de directeur général par intérim de façon continue du 5 septembre 2006 au 17 février 2008, du 19 septembre 2008 au 13 décembre 2009, du 1<sup>er</sup> février 2010 au 28 février 2010 et depuis le 6 novembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur général est devenu vacant suite à la démission et au départ du fonctionnaire attitré à ce poste;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** monsieur Daniel Desnoyers soit nommé directeur général de la Ville d'Otterburn Park pour une durée indéterminée à compter du 21 février 2011 et suivant les termes du contrat à intervenir entre les parties;

**QUE** le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

**RÉSOLUTION  
2011-02-021**

**OCTROI D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RÉALISATION DE LA DÉMARCHE DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE AU MONTANT DE 2 660,00 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de réaliser un exercice de maintien de l'équité salariale tel qu'exigé par la *Loi sur l'équité salariale*;

**CONSIDÉRANT** que le 16 août 2010, la Ville d'Otterburn Park a mandaté le Centre de Ressources Municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) de l'Union des Municipalités du Québec par le biais de la résolution portant le numéro 2010-08-288;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park se déclare satisfaite du travail réalisé par le représentant du CRM;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services demandée au Centre de Ressources Municipales en relations du travail et ressources humaines pour réaliser la démarche du maintien de l'équité salariale;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** le conseil municipal octroi un mandat au montant de 2 660,00 \$, plus les taxes applicables et les frais afférents à la réalisation dudit mandat, à l'Union des Municipalités du Québec, division du Centre de Ressources Municipales en relations du travail et ressources humaines afin de réaliser la démarche du maintien de l'équité salariale, le tout conformément à l'offre de services déposée à la Ville le 1<sup>er</sup> février 2011;

**QUE** le conseil municipal délègue le directeur général et la directrice des affaires juridiques et du greffe à y participer.

**RÉSOLUTION  
2011-02-022**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT POUR  
L'ENCADREMENT ET LE SUIVI DES MANDATS PROFESSIONNELS OCTROYÉS PAR LA  
VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'adopter une politique sur les règles de fonctionnement pour l'encadrement et le suivi des mandats professionnels octroyés par la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs visés par cette politique sont de clarifier les modes de fonctionnement de la Ville et d'atteindre les attentes du conseil municipal en assurant un contrôle et un suivi par la direction de la Ville lors d'octroi de mandats professionnels;

**CONSIDÉRANT** que le texte de cette politique est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'adopter la politique sur les règles de fonctionnement pour l'encadrement et le suivi des mandats professionnels octroyés par la Ville d'Otterburn Park telle que rédigée le 28 janvier 2011.

**RÉSOLUTION  
2011-02-023**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL –  
PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

**CONSIDÉRANT** que l'Union des Municipalités du Québec a lancé une invitation dans le cadre de la tenue du Sommet sur le milieu municipal, qui se tiendra à Boucherville le 19 mars 2011;

**CONSIDÉRANT** que le thème de ce Sommet est *S'investir, Innover, Agir, 8 000 élus municipaux à l'œuvre pour créer la communauté de demain*;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur le maire, Michel Martin, à participer à ce Sommet au coût de 125,00 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** toutes les dépenses y reliées lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2011-02-024**

**DOSSIER DU 400, RUE OSTIGUY – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la conclusion d'une entente avec le propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 400, rue Ostiguy relativement à sa réclamation pour la détérioration de vêtements;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**DE** verser la somme de 300,00 \$ au propriétaire ci-dessus mentionné et;

**QUE** le maire ou en cas d'absence, le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2011-02-025**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION – COÛT DE 150,00 \$ - COMITÉ DE  
CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU  
(COVABAR)**

**CONSIDÉRANT** que le COVABAR a adressé une invitation à la Ville d'Otterburn Park pour le renouvellement de la cotisation annuelle au coût de 150,00 \$;

**CONSIDÉRANT** que la mission de ce comité est de promouvoir la vision de Bassin Versant et de mettre en valeur la Vallée-du-Richelieu;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil renouvelle sa cotisation annuelle au montant de 150,00 \$.

**RÉSOLUTION  
2011-02-026**

**OCTROI D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AU MONTANT  
DE 3 800,00 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES – ÉLABORATION D'UNE  
STRUCTURE SALARIALE POUR LES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** l'absence d'échelle salariale à la Ville d'Otterburn Park pour déterminer les salaires des employés cadres;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal croit avantageux de mandater l'Union des Municipalités du Québec, division du Centre de Ressources Municipales en relations du travail et ressources humaines afin d'élaborer une structure salariale pour les cadres municipaux de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le mandat à réaliser consistera à évaluer et à classer tous les emplois cadres, à élaborer une structure salariale afin d'établir l'équité interne par la relativité salariale et à réaliser l'équité externe par la comparaison des salaires pour des emplois similaires dans un marché de référence de municipalités comparables à la Ville d'Otterburn Park;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal octroi un mandat au montant de 3 800,00 \$, plus les taxes applicables et les frais afférents à la réalisation dudit mandat, à l'Union des Municipalités du Québec, division du Centre de Ressources Municipales en relations du travail et ressources humaines afin d'élaborer une structure salariale pour les cadres municipaux de la Ville d'Otterburn Park, le tout conformément à l'offre de services déposée à la Ville le 1<sup>er</sup> février 2011.

**RÉSOLUTION  
2011-02-027**

**OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À COMPTER DU 15 FÉVRIER 2011 –  
SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCES – FIRME COMPTABLE MOREAU,  
BOISSELLE, BRUNELLE ET ASSOCIÉS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit assurer la réalisation du travail normalement dévolu à un trésorier dans une Ville;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont dispose la Ville présentement;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général adjoint de la Ville recommande aux membres du conseil municipal, d'octroyer un mandat professionnel à la firme comptable Moreau, Boisselle, Brunelle et associés pour réaliser tout le travail nécessaire au sein de son Service de la trésorerie et des finances conformément à toute loi et règlement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le mandat accordé à la firme comptable Moreau, Boisselle, Brunelle et associés sera temporaire et à durée indéterminée à compter du 15 février 2011 à un taux horaire de 70,00 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**D'OCTROYER** un mandat professionnel à la firme comptable Moreau, Boisselle, Brunelle et associés à titre de consultant au Service de la trésorerie et des finances à compter du 15 février 2011 et aux conditions déterminées dans les échanges de correspondances entre cette firme comptable et la Ville.

**RÉSOLUTION  
2011-02-028**

**NOMINATION DE MONSIEUR LUC LACAILLE À TITRE DE LIEUTENANT PAR INTÉRIM  
AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE À COMPTER DU 21 FÉVRIER  
2011**

**CONSIDÉRANT** les besoins du Service de Sécurité Incendie de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour le poste de lieutenant par intérim au Service de Sécurité Incendie de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec les personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal consent à nommer monsieur Lacaille à titre de lieutenant temporaire à compter du 21 février 2011 et jusqu'à la mise en place d'un nouveau plan d'organisation du Service de Sécurité Incendie;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Luc Lacaille à titre de lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie de la Ville et selon les conditions mentionnées précédemment.

**RÉSOLUTION  
2011-02-029**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 JANVIER AU 16 FÉVRIER  
2011**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 14 janvier au 16 février 2011 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 16 février 2011 10 460,01 \$

**Fonds d'administration**

Liste au 16 février 2011 277 388,61 \$

Chèques n<sup>os</sup> 6763 à 6786 29 141,58 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 251 385,28 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 568 375,48 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2011-02-01**

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n<sup>o</sup> CT-2011-02-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2011-02-030**

**SERVICES EN ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2011 AU 30 JUIN 2011  
– ADJUDICATION DU CONTRAT- FIRME D'ÉVALUATION ÉVIMBEC LTÉE**

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour les services en évaluation viendra à échéance le 30 avril 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres pour des services professionnels en évaluation sera lancé conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du trésorier adjoint dans sa note de service adressée aux membres du conseil municipal datée du 10 février 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal adjuge à la firme Évimbec Ltée, le contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 juin 2011, selon des honoraires mensuels de 1 850 \$ plus taxes;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement des honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-150-00-417.

**RÉSOLUTION  
2011-02-031**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT  
COMMERCIAL – 455, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à installer un nouveau revêtement extérieur en fibrociment et en pierre de béton sur les 4 façades ainsi qu'à modifier certaines ouvertures;

**CONSIDÉRANT** que les composantes architecturales du bâtiment sont recherchées et agencées de façon esthétique et harmonieuse;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-01-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 janvier 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-02-032**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE APPOSÉE À PLAT SUR LE BÂTIMENT AINSI QUE D'UNE ENSEIGNE AUTONOME – 455, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à remplacer les enseignes existantes;

**CONSIDÉRANT** que la première enseigne, dont les dimensions seront de 1,97 mètre x 1,02 mètre, sera apposée à plat sur le bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que la seconde enseigne, dont les dimensions seront de 1,52 mètre x 0,84 mètre, sera installée sur poteau;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux proposés sont en polymère imitant le bois et en aluminium, tandis que l'éclairage se fera par des lampes à col-de-cygne;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-02-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 janvier 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-02-033**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE – 431, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à modifier l'enseigne autonome existante en conservant la structure présente;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne aura une superficie totale de 1,5 mètre carré et sera en bois peint;

**CONSIDÉRANT** que le lettrage sur l'enseigne sera en trois dimensions, tandis que l'éclairage par réflexion existant sera conservé;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne ne s'harmonise pas avec les caractéristiques architecturales du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-03-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 janvier 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-02-034**

**ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR UTILISATION DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT – GROUPE GEMEC AU COÛT DE 9 890,00 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics de la Ville juge opportun de se munir d'une caméra et d'un localisateur afin d'effectuer des vérifications dans le réseau d'égout de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Groupe Gemec offre ces équipements à la Ville pour un montant de 9 890,00 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service datée du 26 janvier 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète de l'entreprise Groupe Gemec, une caméra et un localisateur pour permettre d'effectuer des vérifications dans le réseau d'égout de la Ville d'Otterburn Park, pour un montant de 9 890,00 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 03-800-00-000.

**RÉSOLUTION  
2011-02-035**

**COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN 2011 : DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE**

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park délègue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément à l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes*, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux incluant les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park;

**QUE** monsieur Jean Clément, directeur du Service de Sécurité Incendie de Mont-Saint-Hilaire, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier;

**QUE** les collectes se tiennent aux dates suivantes :

- Mont-Saint-Hilaire	30 avril 2011
- Saint-Charles-sur-Richelieu (incluant Saint-Denis-sur-Richelieu)	30 avril 2011
- Saint-Mathieu-de-Beloil	30 avril 2011
- McMasterville	21 mai 2011
- Saint-Marc-sur-Richelieu	4 juin 2011
- Saint-Jean-Baptiste	28 mai 2011
- Saint-Basile-le-Grand	9 juillet 2011
- Otterburn Park	3 septembre 2011
- Beloil	24 septembre 2011

**QUE** l'approbation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

**RÉSOLUTION  
2011-02-036**

**OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE TEKNIKA HBA INC. AU MONTANT DE 24 493,87 \$, TAXES INCLUSES – CONFECTION ET PRÉSENTATION DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a confectionné son Plan d'intervention des réseaux d'égout et d'aqueduc et l'a transmis au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) au mois de septembre 2009;

**CONSIDÉRANT** que depuis plus d'un an, des échanges téléphoniques et de correspondances entre le ministère, la Ville et le professionnel mandaté par cette dernière ont eu lieu;

**CONSIDÉRANT** que le ministère demande à la Ville de confectionner et de présenter un nouveau Plan d'intervention afin de répondre à tous égards à leurs exigences et normes;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, des activités d'ingénierie doivent être réalisées;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park octroi un mandat à la firme d'ingénierie Teknika HBA inc. au montant de 24 493,87 \$, taxes incluses afin de confectionner et de présenter au MAMROT le Plan d'intervention de la Ville d'Otterburn Park le tout, conformément à l'offre de services de cette firme d'ingénierie.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé sur la proposition par monsieur le conseiller Richard Ruest :*

*ONT VOTÉ EN FAVEUR : Mesdames les conseillères Eve Sapina et Joëlle Réhel, Messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Gérard Boutin;*

*A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Richard Ruest*

**LA PROPOSITION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 4 VOIX CONTRE 1.**

---

**RÉSOLUTION  
2011-02-037**

**EMBAUCHE DE PROFESSEURES POUR LES SESSIONS DE LOISIRS DE L'HIVER  
2010-2011 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park procède à l'embauche des personnes suivantes aux postes décrits ci-après et selon la rémunération établie :

<b>NOM</b>	<b>POSTE</b>	<b>TAUX HORAIRE</b>
Mylène Bourgeois	Professeure d'aérobic maman-bébé	50 \$
Suzanne Landry	Professeure de Yoga	50 \$
Joyce Murphy	Professeure d'anglais	35 \$

**QUE** les fonds nécessaires soient puisés à même les postes budgétaires 02-721-02-141, 02-721-04-141 et 02-721-06-141.

**RÉSOLUTION  
2011-02-038**

**VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AU CLUB DE  
CANOTAGE OTTERBURN – ACQUISITION D'EMBARCATIONS DÉDIÉES À LA  
PRATIQUE DU NAUTISME NON MOTORISÉ SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est propriétaire de la flotte de bateaux, canots, kayaks et autres embarcations nécessaires à la pratique du canotage utilisée par le Club de Canotage Otterburn;

**CONSIDÉRANT** que le Club de Canotage Otterburn offre ses services à l'ensemble de la population de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a signé une entente avec le Club de Canotage Otterburn prévoyant la mise à la disposition exclusive des membres du Club, des infrastructures nécessaires à son fonctionnement comprenant, notamment la flotte de bateaux;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park et les autres Villes membres, ont convenu de participer aux frais de financement des infrastructures de la Ville d'Otterburn Park dédiées à la pratique du nautisme non motorisé sur la rivière Richelieu, pour le bénéfice de leur population respective, suivant les modalités définies dans l'entente intermunicipale;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse au Club de Canotage Otterburn sa quote-part de l'année 2010 totalisant une somme de 6 000,00 \$, pour l'achat d'embarcations récréatives et ce, conformément à l'entente intervenue entre les parties.

**RÉSOLUTION  
2011-02-039**

**COMITÉ (HOCKEY) DES JEUNES RIVERAINS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA  
SUBVENTION POUR LA PÉRIODE DE 30 SEMAINES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE  
2011**

**CONSIDÉRANT** la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette *Politique*, la municipalité veut « Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées » et « Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison »;

**CONSIDÉRANT** le protocole intervenu avec le Comité (hockey) des jeunes Riverains;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service en date du 19 janvier 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** le trésorier adjoint soit autorisé à verser audit Comité la somme de 71 578,26 \$ à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park pour la période de 30 semaines se terminant le 31 décembre 2011;

**QUE** les fonds nécessaires au versement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-730-01-970.

**RÉSOLUTION  
2011-02-040**

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – CONTRIBUTION POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE  
SEPTEMBRE 2010 À DÉCEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette Politique, la municipalité veut « Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées » et « Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service en date du 19 janvier 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville verse la somme de 5 831,59 \$ au Club de Patinage Artistique de Mont-St-Hilaire au titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park aux frais de participation de citoyens d'Otterburn Park à la pratique de l'activité de patinage artistique pour la période des mois de septembre 2010 à décembre 2010;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient imputés à même le poste budgétaire 02-730-01-970.

**RÉSOLUTION  
2011-02-041**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION RINGUETTE VALLÉE-DU-  
RICHELIEU POUR LA SAISON 2010-2011**

**CONSIDÉRANT** une demande de subvention de la part de l'Association Ringuette Vallée-du-Richelieu pour la saison 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** que 32 otterburnoises participent à l'activité de Ringuette;

**CONSIDÉRANT** la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette Politique, la municipalité veut « Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées » et « Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service en date du 19 janvier 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** la Ville verse à l'Association de Ringuette de la Vallée-du-Richelieu la somme de 12 532,99 \$ pour la saison 2010-2011;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-730-01-970.

**RÉSOLUTION  
2011-02-042**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000 \$ À L'ORGANISME OTT CAFÉ POUR  
LE PAIEMENT DES SALAIRES DE SES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT** que le Ott Café Jeunesse est un organisme créé pour les jeunes de 13 à 17 ans et se veut un lieu de rassemblement pour effectuer diverses activités;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme a formulé une demande d'aide financière à la Ville afin de payer le salaire de ses employés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'engage à verser la somme de 20 000\$ pour le paiement des salaires des employés de cet organisme et que tout montant résiduel au 31 mai 2011 soit remis à la Ville d'Otterburn Park pour être réaffecté dans le programme Jeunesse 2011-2012 de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Ott Café pour que ce dernier paie le salaire de ses employés et remette à la Ville d'Otterburn Park tout montant résiduel au 31 mai 2011;

**QUE** les fonds nécessaires au versement de cette aide financière soient imputés à même le poste budgétaire 02-721-39-960.

**RÉSOLUTION  
2011-02-043**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE – EXPOSITION CONCOURS  
SALON D'AUTOMNE 150 VARIATIONS SUR UN THÈME – PROPOSITION DE  
COMMANDITE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de partenariat du Musée des Beaux-Arts de Mont-Saint-Hilaire, prenant la forme d'une commandite d'une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$ dans le cadre de l'exposition concours annuelle *Salon d'automne 150 variations sur un thème* qui se tiendra du 29 septembre au 30 octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** que cet événement contribue au développement des arts visuels dans la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « *Offrir une vie culturelle de qualité aux familles otterburnoises* »;

**CONSIDÉRANT** la Politique culturelle en vigueur à *Otterburn Park*;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « *Soutenir et enrichir l'identité culturelle* » et à « *Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle* »;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accepte de s'associer à cet événement et commandite une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$.

**RÉSOLUTION  
2011-02-044**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX  
ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'adopter une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes dans le but d'établir des mécanismes de gestion et de décision simplifiés et précis afin de disposer efficacement des demandes de soutien financier ou autre;

**CONSIDÉRANT** que le texte de cette politique est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'adopter la politique de la Ville d'Otterburn Park pour assurer la reconnaissance et le soutien aux organismes, le tout telle que rédigée en février 2011.

**RÉSOLUTION  
2011-02-045**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-  
RICHELIEU – COÛT DE 150,00 \$**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu tiendra son activité de financement sous forme d'un 5 à 7 – Vins et fromages le 7 mars 2011 au Centre culturel de Beloeil;

**CONSIDÉRANT** que la Fondation souhaite amasser des fonds visant à fournir des services aux familles démunies, aux femmes atteintes du cancer, aux aînés atteints de maladie et aux jeunes enfants en difficulté;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par le conseil municipal de participer à cette activité de financement ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville verse un montant de 150,00 \$ pour la participation de monsieur le conseiller Richard Ruest à cette activité de financement.

**RÉSOLUTION  
2011-02-046**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 100 \$ - LA LÉGION – ACTIVITÉ KURLING FOR KIDS**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme La Légion organise une activité de financement soit, le *Kurling for kids*, le 26 mars 2011 au Club de curling Otterburn Legion Memorial au profit de l'hôpital de Montréal pour enfants et de l'hôpital Sainte-Justine;

**CONSIDÉRANT** la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette politique en matière d'entraide communautaire est d'« *encourager et soutenir les groupes ou les intervenants qui [œuvrent] auprès des familles [otterburnoises]* »;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 100 \$ à cet organisme;

**QUE** les fonds nécessaires au versement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION  
2011-02-047**

**ADHÉSION À L'ORGANISME TOURISME MONTÉRÉGIE - MONTANT DE 385,00 \$,  
PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Tourisme Montérégie offre de publier dans son guide touristique de 2011, une description de la Ville et de certains événements s'y déroulant;

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion permet à la Ville de bénéficier d'une excellente visibilité et de promouvoir la région immédiate;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'adhérer à l'organisme Tourisme Montérégie au montant de 385,00 \$, plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION  
2011-02-048**

**PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS  
LES PROGRAMMES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX EN PÉRIODE ESTIVALE AVEC LE  
CSSS RICHELIEU-YAMASKA, LE CRDI MONTÉRÉGIE-EST, LE CENTRE MONTÉRÉGIEN  
DE RÉADAPTATION, L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE – AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du CSSS Richelieu-Yamaska, du CRDI Montérégie-Est, du Centre Montérégien de réadaptation, de l'institut Nazareth et de Louis-Braille présentée aux services des loisirs des Villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park pour permettre davantage l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale;

**CONSIDÉRANT** que la clientèle ciblée représente des enfants ayant une déficience intellectuelle, un trouble envahissant du développement ou une déficience physique;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif poursuivi est notamment d'offrir au personnel de ces camps de jour, de l'information, de la formation, du soutien et de l'aide pour réaliser leur travail;

**CONSIDÉRANT** la *Politique familiale* en vigueur à *Otterburn Park*;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs généraux de cette politique est d' « *Optimiser, qualitativement et quantitativement, les services, les activités, les équipements et les infrastructures offerts aux familles* »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture, formulée dans une note de service en date du 8 février 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre de partenariat du CSSS Richelieu-Yamaska, du CRDI Montérégie-Est, du Centre Montérégien de réadaptation, de l'institut Nazareth et de Louis-Braille et des service des loisirs des Villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand;

**QUE** la directrice du Service du loisir et de la culture soit mandatée aux fins de signer le protocole d'entente avec tous les partenaires ci-dessus stipulés.

**RÉSOLUTION  
2011-02-049**

**APPUI DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE  
SCOLAIRE DE LA MONTÉRÉGIE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régional des élus Montérégie Est s'est associée en 2010 à Réussite Montérégie pour promouvoir les Journées de la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT** que ces journées mettent en lumière la problématique du décrochage scolaire de nos jeunes et permettent d'outiller les organisations afin d'être un facteur de persévérance;

**CONSIDÉRANT** que la réussite scolaire et éducative se réalise également par l'implication des villes et municipalités offrant un soutien aux familles, aux jeunes ainsi qu'au milieu scolaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**DE** déclarer la semaine du 14 au 18 février 2011, semaine des *Journées de la persévérance scolaire en Montérégie* dans notre municipalité;

**D'appuyer** la CRÉ Montérégie Est, Réussite Montérégie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage, – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de Montérégiens et de Montérégiennes obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;

**D'agir** à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment;

**DE** faire parvenir copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h45 à 20h47 :

Madame Hélène Giasson du 240, rue des Œillets  
À propos des lampadaires individuels. Elle veut savoir si une réglementation est en vigueur afin d'obliger les résidents de son secteur à avoir des lampadaires fonctionnels. Elle constate qu'il fait très noir dans son secteur le soir.

**RÉSOLUTION  
2011-02-050**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h48.